

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS ( 19 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, M.JUGÉ, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS ( 2 ) :

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN

Mme MOREAU donne pouvoir à M.TREMBLAIS

EXCUSES ( 4 ) : M.PICHON, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.HENEAU

Secrétaire de séance : M.BARBOT

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire pour la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, la ville de Châtellerault et son CCAS - M18-119 – Lot 2**

*Grand Châtellerault a notifié le marché M18-119 – lot 2 - contrat d'exploitation des installations de chauffage, climatisation, ventilation, eau chaude sanitaire le 6 août 2018 à la société Hervé Thermique. L'annexe 1 à l'acte d'engagement détaille les prestations annuelles par site ; les tarifs du P2 et du P3 de la première année sont différents des années suivantes, par conséquent la répartition par site doit être différente suivant les années considérées. Un avenant est donc nécessaire pour modifier l'annexe 1 de l'acte d'engagement ; elle est remplacée par la nouvelle annexe 1 qui détaille les montants des prestations annuelles par site pour la 1ère année et pour les cinq années suivantes. Cette modification n'impacte pas l'enveloppe globale du marché qui reste inchangée.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 139 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**VU** la délibération n° 2, du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** l'article 3 alinéa II.3.3 des statuts de Grand Châtellerault portant sur la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »,

**VU** la délibération n° 10 du bureau communautaire du 26 février 2018, relative à la formation d'un groupement de commandes entre la Ville de Châtellerault, Grand Châtellerault (Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault) et le C.C.A.S (Centre communal d'action sociale) de Châtellerault.

**CONSIDÉRANT** qu'un avenant au contrat est nécessaire pour mettre en cohérence la répartition des dépenses attribuées à chaque site

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer l'avenant 1 au contrat d'exploitation des installations de chauffage avec l'exploitant à qui a été notifié le marché, à savoir Hervé

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 4 février 2019**

**n°10**

**page 2/2**

Thermique pour le lot 2.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 6/02/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER